

ANNEE 2016

DELIBERATION N°

20160070

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{ER} DECEMBRE 2016

Date de convocation : 25 novembre 2016

Date d'affichage : *7. de c. m. l. 2016*

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 3 procurations)

Pour : 17

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BASSUSSARRY

L'an deux mille seize, le 1^{er} décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 novembre 2016, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Hugues BIGE, Frédéric ETCHEGARAY, Francis DAVRIL, Pierre SORHAITS.

Mmes Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Dominique GALLOT, Valérie RECARTE, Sophie DELETTRE, Brigitte ETCHEVERRY.

Ont donné pouvoir : M. Michel GOÑY à M. Pierre SORHAITS, M. Philippe BIGOTEAU à M. Michel LAHORGUE, Mme Annie UHALDEBORDE à Mme Dominique GALLOT.

Absentes excusées : Mmes Emmanuelle DALLEY et Dominique VIGIER.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL

**Objet : Avenant au protocole d'accord avec
l'association les Centres Musicaux Ruraux**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est liée par une convention avec les Centres Musicaux Ruraux.

Cette convention prévoit les modalités d'intervention d'un intervenant chargé de l'éducation musicale à l'école.

Le Maire demande l'autorisation de signer le nouvel avenant au protocole d'accord actualisant la tarification au 1^{er} janvier 2017 et fixant le tarif horaire annuel à 1 888.00€.

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant fixant le nouveau tarif pour l'année 2017.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.

